Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260423-DVPVC2026_315-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Convention de partenariat pour la pérennité du site mémoriel.

La Ville de Redon, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Considérant les objectifs de l'association « Mémoire des Résistant (e)s et Déporté (e)s des pays de Redon et de Vilaine », qui visent la transmission publique de la mémoire des résistant (e)s qui ont agi durant la guerre mondiale 39-45 en Pays de Redon et de Vilaine ou qui en sont issus, ainsi que la mémoire des déportés et des autres victimes locales du nazisme ;
Considérant que l'association propose la création d'une œuvre commémorative pérenne dans le quartier de la gare de Redon ;
Considérant que l'emplacement visé pour l'installation de ladite œuvre, à savoir le mur longeant l'escalier et la rampe menant de la rue Charles Sillard au souterrain de la gare, est la propriété de la Ville, après vérification auprès de la SNCF et du cadastre ;
Considérant que cette œuvre est destinée à traverser le temps et à rester dans son état original ;
Considérant les objectifs du projet patrimonial et culturel qui visent à accompagner la transmission des mémoires et à développer et valoriser les arts plastiques contemporains dans la ville ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver et signer la convention, telle qu'annexée à la présente décision ;

ARTICLE 2 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 3 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 23/04/26

Pour Le Maire Absent,
Karen LANSON
Première Adjointe

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)